

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil d'Authier-Nord, le 6 juin 2017 à 19h30.

Sous la présidence du maire, Alain Gagnon, sont présents les conseillères et le conseiller suivants : Cécile Hélie, Lorrie Gagnon, Andrée Labranche, Noëlla Dubé et Steve Bruneau. Mme Elise Gagnon agit comme secrétaire.

2017-06-01 **1-Adoption de l'ordre du jour.**
Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté mais que l'item « Questions diverses » demeure ouvert.

2017-06-02 **2-Adoption du procès-verbal du 2 mai 2017.**
Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que le procès-verbal du 2 mai 2017 soit accepté tel que présenté en y apportant les corrections suivantes : au point 4, mettre le **service de proximité** au pluriel, au point 12, écrire **planification** et non **programmation**, au point 17, lire **un don de 100\$, pour la recherche, à la Société canadienne de la Sclérose en plaques**, au point 18, ajouter un à devant l'Association et au point 22, écrire **DEL** et non **DELL**.

3-Affaires en découlant.

Le maire fait part des sujets suivants : Transport adapté, Politique de développement culturel, Transport Coup de pouce et finalement, le Schéma d'aménagement et de développement révisé. Celui-ci est entré en vigueur le 17 mars dernier. Les municipalités auront à faire des mises à jour dans leurs règlements d'urbanisme, d'ici deux ans.

2017-06-03 **4-Approbation des comptes.**
Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que les comptes du mois de mai 2017 soient adoptés.

Salaires payés	:	5,463.15\$
Comptes payés	:	17,458.02\$
Comptes à payer	:	<u>1,825.75\$</u>
Pour un total	:	24,746.92\$

2017-06-04 **5-Adoption de la correspondance.**
Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu de classer la correspondance aux archives.

6-Période de questions (10 minutes).

Aucune question.

2017-06-05 **7- Corporation des chemins d'hiver. Délégation de deux membres.**
Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que messieurs Alain Gagnon, maire, et Steve Bruneau, conseiller #6, soient les deux personnes déléguées pour représenter la municipalité d'Authier-Nord à la Corporation des chemins d'hiver. Ceux-ci se rendront à la réunion du 21 juin prochain à La Sarre.

8- Résolution pour le dépôt de projet dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) présenté au MAMROT.

2017-06-06 Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été

confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Cécile Hélie et unanimement résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

9-Résolution autorisant les signataires pour le projet dans le cadre du au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

2017-06-07

Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Cécile Hélie et unanimement résolu que le maire Alain Gagnon et la directrice-générale secrétaire-trésorière, Elise Gagnon, soient les deux personnes autorisées à signer tous documents relatifs au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) présenté au MAMOT.

10-Dossier Lot 48-C.

2017-06-08

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord désire acquérir le lot 5,466 617, cadastre du Québec (Lot 48C, rang 6, Canton de Royal-Roussillon) de la M.R.C. d'Abitibi-Ouest ;

ATTENDU QUE la personne désignée à toute signature relative à l'acte notarié est le maire, Alain Gagnon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que le maire procède à la signature du contrat d'achat du lot 5 466 617, sur le territoire de la municipalité d'Authier-Nord, devant la notaire Michelle Lavigne.

11-Soumissions pour lumières au DEL.

2017-06-09

Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu d'accorder à la compagnie Les Entreprises Roland Richard Inc, de La Sarre, le contrat d'installation de 6 lumières au DEL (Road focus moyenne 72 watts 4K, avec photocell titled 45365c 12/277), sur le territoire de la municipalité d'Authier-Nord. Celles-ci seront installées à la suite, c'est-à-dire :

Les quatre (4) premières lumières à l'entrée sud du village ;
Les deux (2) autres lumières, les premières dans le Chemin de l'école.

Le coût du contrat est de 2400\$ plus taxes (installation, voyage et matériel inclus).

12-Demande de monsieur Mario Ouellet du Domaine Bel-Mik.

Monsieur Mario Ouellet a fait parvenir une copie d'une facture pour l'achat d'un ponceau qui a été installé dans le chemin privé au Domaine Bel-Mik. Celui-ci demande une contribution à la municipalité.

Les conseillers ont décidé, à l'unanimité, de ne pas donner d'aide financière comme le demande monsieur Mario Ouellet, concernant le ponceau qui a été installé dans le Chemin du Domaine Bel-Mik. Les procédures avant l'installation d'un ponceau n'ont pas été respectées tel que mentionné dans Règlement 2015-03 concernant les ponceaux et qui se résume à ceci :

- Une description des travaux, incluant la date de ceux-ci, auraient dû être remis à l'inspectrice municipale, car celle-ci doit en être informée avant les travaux ;
- Un permis pour l'installation d'un ponceau doit être demandé avant l'installation de celui-ci, ce qui n'a pas été fait.

13- Résolution pour Demande d'appui - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PEARL) - Dépenses pour l'entretien hivernal.

Le maire fait part que la MRC a produit une résolution en ce sens, en mai dernier, et ce, au nom de toutes les municipalités sur son territoire. À suivre.

14-Résolution municipale pour accélérer l'adoption du projet de loi no 122.

2017-06-10

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité ;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement ;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n°122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans ;

CONSIDÉRANT que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée ;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017 ;

Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu :

DE DEMANDER aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122 ;

DE DEMANDER qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

2017-06-11 **15-Affichage des postes Responsable et Étudiant pour la mini-forêt 2017.**
Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu d'afficher les deux postes suivants : « Responsable adulte » et « Étudiant » pour le projet mini-forêt éducative et récréative pour 2017.

2017-06-12 **16-Résolution pour déléguer l'agente de développement, Julie Mainville, concernant les projets pour le Pacte Rural et Nouveaux horizons.**

ATTENDU QUE les municipalités doivent déterminer les projets qui seront à travailler ;

ATTENDU QUE les projets doivent être cités dans le plan de développement de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu et adopté que :

Que le conseil demande à l'agente de développement, Julie Mainville, de travailler conjointement avec la responsable de la municipalité pour les projets suivants :

- ✓ Le projet « **Pour des aînés plus actifs et impliqués** » pour des achats d'équipements d'entraînement physique et de matériel d'artisanat.

Au niveau de notre plan de développement local 2015-2017, ce projet rejoint les actions suivantes :

1. 2.2.6 Soutenir les organismes locaux (religieux et autres) dans leurs projets ;
2. 3.4 Favoriser la mise en place d'activités intergénérationnelles à Authier-Nord.

- ✓ Le projet « **Descente de bateaux et stationnement public** », dans le cadre de la « Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ».

Au niveau de notre plan de développement local 2015-2017, ce projet rejoint les actions suivantes :

1. 3.3.4 Exploiter le potentiel naturel du milieu (forêts et cours d'eau) pour l'implantation de nouvelles activités de loisirs (chasse, pêche, canot, kayak, bateaux, etc) ;
2. 4.2.4 Évaluer la possibilité d'aménager une descente de bateau et un quai.

17-Charte de CULTURAT + Demande de rencontre.

La municipalité est déjà inscrite puisque nous retrouvons au bureau municipal, un autocollant CULTURAT. Concernant une rencontre comme demandée, il est impossible, du moins pour l'été.

18-Loisir et Sport AT. : Assemblée annuelle.

Personne ne s'y rendra.

18-Brunch des élus.

La directrice fait part où en sont les préparatifs concernant le brunch des élus qui se tiendra le 17 juin prochain à la salle municipale. Environ 70 personnes ont confirmé leurs présences. Des vivaces ont été achetées comme prix de présence à nos invités spéciaux, ainsi que des certificats cadeaux de 25\$ pour les nouveau-nés.

19-Période de questions.

Aucune question.

20-Questions diverses.

Roulottes : Faire parvenir une dernière lettre informant les propriétaires qui n'ont pas encore acquitté les frais d'entreposage de leurs roulottes, sur notre territoire, qu'ils ont dix (10) jours pour se conformer au Règlement 2016-08

concernant les roulottes et le Règlement 2016-09 sur l'imposition de celles-ci sinon, la municipalité devra procéder au retrait de la dite roulotte impayée.

Balayage : Dû à la mauvaise température (pluie tous les jours), le balayage n'a pu être terminé. Sera finalisé sous peu.

Balai électrique : La municipalité veut se doter d'un balai électrique.

2017-06-13

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu de faire l'achat d'un balai mécanique (22 pouces) chez Gélinas Équipement, au montant de 659\$ + taxes (757.69\$).

Panneaux d'accueil : La conseillère, Lorrie Gagnon, présente des modèles de panneaux d'accueil qui pourraient être installés, à l'entrée du village et un autre indiquant le bureau. Un modèle a été sélectionné.

2017-06-14

Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que la conseillère Lorrie Gagnon s'occupe du projet « Panneaux d'accueil ».

Gratte : Celle-ci a été réalisée et est fonctionnelle.

Tête de débroussailleuse : La tête est défectueuse pour le moment. Des citoyens ont demandé si la municipalité louait la débroussailleuse.

Location de la débroussailleuse :

2017-06-15

Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que la municipalité offre le service de débroussailleuse, pour la population de la municipalité, au prix suivant :

Avec chauffeur : 80\$/heure

Sans chauffeur : 55\$/heure (pour un employé ayant les compétences)

Si une municipalité demande le service, ce sera à contrat. Le Comité de Voirie devra déterminer un prix et le soumettre au conseil par la suite. N'est pas offert pour le moment.

Jocelyn Caron MRC : Une visite des rangs a été faite avec monsieur Jocelyn Caron, technicien en génie civile de la MRC, et le maire comme prévue. Le maire a fait un retour sur les priorités pour 2017 et les travaux qui seront faits en 2018. La directrice générale procèdera maintenant à inscrire les travaux déterminés sur le site du MAMOT dans le cadre du programme TECQ 2014-2018.

Asphalte froide : Plusieurs trous sont à réparer. Vérifier combien il reste de sacs et procéder à l'achat.

2017-06-16

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu de faire l'achat d'asphalte froide.

Benoît Julien : Le trottoir donnant accès à son entrée est vraiment abimé. Celui-ci doit passer à l'extrême gauche afin d'entrer dans sa cour.

Journaliers : Déterminer un salaire pour les journaliers, qui travaillent en voirie.

2017-06-17

Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que le salaire des journaliers de voirie soit de 18.50\$/heure.

Équipements pour la cuisine : Le Pavillon Royal-Roussillon de Macamic ferme ses portes et offre à la municipalité, un gros îlot de cuisine au montant de 500\$ (d'une valeur de 1500\$), et un poêle offert à 150\$. Ces deux items pourraient être utiles, au sous-sol, pour les dames qui font partie du programme Nouveaux Horizons.

2017-06-18

Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu d'accepter l'offre du pavillon Royal-Roussillon, pour l'îlot à 500\$ et le poêle à 150\$.

Camion à ordures : La conseillère, déléguée à la Régie des déchets de Macamic, donne des informations concernant des bris rapportés sur le camion à ordures.

21-Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Lorrie Gagnon lève la séance. Il est 22h15.

Alain Gagnon, maire

Élise Gagnon, Dir.